

SRL COUET & ASSOCIES WATERLOO OFFICE PARK BÂT. N DRÈVE RICHELLE 161 N BTE 68 1410 WATERLOO

Vos références : Votre demande du 24/08/2025 Nos références : Code dossier 0353 (A rappeler lors de toutes correspondances)	NOTAIRE: AGENCE 66 info@agence66.be		
	25/08/2025		
Maître,			
Concerne : Votre demande d'informations / convention de cession du droit de propriété :			

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIÉTAIRE CÉDANT :	NUMÉROS DES LOTS :
0353 - HOTTAT Rue Alphonse Hottat, 34 1050 Ixelles	C7517 - Monsieur LARDINOIS	4G 754,00 / 10000,00

Nous accusons bonne réception de votre lettre recommandée du 24/08/2025 et nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations demandées.

Conformément à l'article 3.94, §1

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, visé à l'article 3.86, §3, alinéas 2 et 3 :

	Quote-part copropriétaire	Copropriété
Fonds de roulement	478,13 €	6 341,34 €
Fonds de réserve	7 240,12 €	95 609,18 €

En cas de fonds multiple, ces derniers sont globalisés (voir bilan ci-joint).

Frais de dossier (3.94 §1)

récu	montant des arriérés éventuels dus par le copropriétaire sortant, en ce compris les frais de pération judiciaires ou extrajudiciaires ainsi que les frais de transmission des informations requises ertu du présent paragraphe et du paragraphe 2 :
	☐ Non, il n'y a pas d'arriéré dû à ce jour
	☑ Oui, il y a des arriérés, ces derniers s'élèvent à 272,86 €
	Oui, ce dossier fait actuellement l'objet d'un contentieux, nous interrogeons le conseil de la copropriété qui vous communiquera rapidement le montant exact des arriérés
	Ces montants ne comprennent pas les majorations dues aux pénalités financières, intérêts, frais et dépens, que celles-ci résultent des statuts de la copropriété, de décisions d'assemblées générales ou de justice. Le calcul final ne pouvant être entrepris que le jour de la réception des montants dus.
	Ce montant ne tient pas compte du décompte de charge de l'exercice comptable en cours.

216,64 €

 3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :

Voir les points fonds de réserve, fonds de roulement et budget du dernier PV de l'AG

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété et des montants en jeu :			
☐ Néant à ce jour			
Oui, voir le point « procédures judiciaires encours » du dernier PV de l'AG			
5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années :			
Voir annexes ci-jointes			
6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :			
Voir annexe ci-jointe			
Information complémentaire :			
Travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure (en abrégé D.I.U.)			
Aucun dossier n'est en possession du syndic			
☐ II existe un dossier D.I.U.			
Nous proposons aux futurs acquéreurs, dans la mesure où cela l'intéresse et dans la mesure où ce D.I.U. existe, d'en prendre connaissance, en nos bureaux, moyennant rendez-vous préalable.			
<u>Cuve à mazout</u>			
☐ II n'y a pas de cuve			
Il y a une cuve (capacité estimée à +/- 10000 L)			

Espérant avoir répondu à vos questions et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire de l'expression de notre parfaite considération.

Sandie DELEUZE

Service comptabilité